

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Cégep de Sorel-Tracy

Avril 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep de Sorel-Tracy se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de Sorel-Tracy devrait être efficace et lui permette d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 16 janvier 2002**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep de Sorel-Tracy lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2002¹. La Commission entend ainsi porter une attention particulière aux aspects suivants : la rigueur de l'analyse et l'identification des obstacles; l'adéquation des stratégies, des moyens et des mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Cet examen a porté sur la version du Plan institutionnel de la réussite éducative datée d'octobre 2000 et les addenda qui l'accompagnent (janvier et mai 2001).

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

L'analyse du Collège repose essentiellement sur les caractéristiques scolaires de ses élèves : moyennes générales au secondaire, résultats à l'épreuve uniforme de français, taux de réussite dans les cours, taux de réinscription au troisième trimestre et taux de diplomation, bruts et pondérés. Elle met en évidence des indicateurs qui révèlent des situations problématiques, globalement et par programmes. Ainsi, l'analyse des taux de réussite dans les cours permet d'identifier les cours problèmes pour l'ensemble des programmes. Il s'agit pour une bonne part de cours de formation générale. Le Collège formule aussi des hypothèses pour expliquer certaines problématiques. Il considère que l'adaptation difficile au collégial, une préparation insuffisante, l'orientation incertaine, un manque de motivation et l'embauche précoce constituent des obstacles à la diplomation dans plusieurs programmes. Il soulève en outre quelques problèmes particuliers à certains programmes : l'impact de l'absence de techniques humaines sur la clientèle du programme de *Sciences humaines*, les caractéristiques des élèves du programme *Arts et lettres* et les horaires chargés en *Soins infirmiers*.

Une analyse plus approfondie du cheminement scolaire et des caractéristiques de sa clientèle aurait permis au Collège d'identifier avec plus de certitude les obstacles à la réussite et à la diplomation propres à sa situation. Il prévoit cependant se doter d'un outil informatique d'analyse et de suivi de sa clientèle qui devrait lui permettre de mieux connaître sa clientèle et son évolution et de vérifier ses hypothèses quant aux obstacles énumérés.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le Collège fait référence dans son plan à son projet éducatif, lequel démontre son engagement à l'égard du succès de ses élèves.

Le plan de réussite expose les mesures existantes et les stratégies complémentaires que le Collège envisage. Ces mesures et stratégies sont variées et, pour la plupart, touchent directement les élèves. À quelques exceptions près, elles valent pour l'ensemble des programmes. Elles portent notamment sur la responsabilisation des élèves, la réussite des élèves à risque, l'accueil et l'intégration, le soutien à l'orientation, la réussite à la première session, la réussite de cours ciblés, l'accompagnement pour le maintien aux études, la diplomation des finissants et la création d'un milieu d'étude favorisant la réussite.

Le Collège a aussi adopté quelques mesures organisationnelles de nature à optimiser ses ressources pédagogiques. Elles concernent la distribution de la tâche, l'harmonisation des horaires, l'application de la PIEA, l'évaluation et le perfectionnement des enseignants.

Plusieurs de ces stratégies et mesures sont en lien avec les obstacles mentionnés par le Collège, par exemple, les visites en milieu de travail, la formule alternance travail-études, les libérations horaires pour faciliter la tenue d'activités d'encadrement et d'activités programmes ou le tutorat par les pairs. Certaines, par leur approche des problèmes d'orientation des élèves ou par leur capacité à favoriser une pédagogie participative, semblent particulièrement porteuses : les rencontres dans les écoles secondaires, le programme *Étudiant-d'un-jour*, les visites industrielles et les stages d'observation ou la diminution du nombre d'élèves dans les cours problèmes en constituent quelques exemples. Toutefois, aucune des mesures d'aide n'est obligatoire, à l'exception de l'inscription des élèves faibles au cours *Méthodes et techniques d'apprentissage*. Leur caractère volontaire est par conséquent susceptible d'en atténuer l'impact réel chez les élèves visés.

Les obstacles identifiés ne sont pas tous couverts par les stratégies envisagées. Par exemple, la formation générale, identifiée comme un obstacle majeur, gagnerait à faire l'objet de mesures spécifiques élaborées en partenariat avec les départements, programmes et services concernés.

Le Collège propose plusieurs mesures pour favoriser le perfectionnement des enseignants en pédagogie et dans l'utilisation des nouvelles technologies. Il prévoit aussi implanter un programme de mentorat auprès des nouveaux enseignants et un programme d'évaluation formative de tous les enseignants. De plus, les rencontres d'échanges initiées par la direction des études sont de nature à sensibiliser tout le personnel à l'importance du succès des élèves.

Les stratégies et les mesures organisationnelles envisagées par le Collège sont pertinentes, compte tenu des obstacles identifiés. Elles ne semblent toutefois pas suffisantes pour lever tous les obstacles énumérés. L'évaluation des stratégies est cependant prévue et sera réalisée à l'aide de l'outil informatique d'analyse et de suivi déjà mentionné. Le Collège pourra alors apprécier avec plus d'exactitude sa situation ainsi que l'adéquation et l'impact réel des mesures mises en œuvre.

Les modalités de mise en œuvre

Le Collège a prévu des modalités de suivi de la mise en œuvre du plan de réussite. Les départements, programmes et services rédigent des plans de travail, tiennent le registre de leurs activités et dressent un bilan des résultats obtenus. Un comité de suivi, nommé par la direction des études et composé de représentants du personnel (cadres, enseignants, professionnels, techniciens et employés de soutien) ainsi que des élèves, a pour mandat de recueillir les résultats, de procéder au bilan annuel et de recommander à la direction des études des ajustements au plan de réussite. La direction dresse et diffuse le portrait des indicateurs. Elle rencontre régulièrement les départements, programmes et services afin de discuter des plans de travail, de la mise en œuvre des actions ainsi que des bilans. Elle est aussi responsable de la rédaction d'un plan révisé tenant compte des ajustements nécessaires et transmis à tous les intervenants.

Ce mécanisme de suivi devrait assurer la coordination et la concertation des différents services et instances. Il devrait favoriser notamment le caractère intégré des services d'aide et de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage ainsi que l'établissement de liens entre les services aux élèves et les services et instances à vocation pédagogique. Le calendrier de réalisation gagnerait toutefois à être précisé de façon à indiquer les personnes et instances responsables de chaque action. Dans l'ensemble, les diverses modalités sont de nature à favoriser la mise en œuvre du plan de réussite.

Conclusion

L'analyse permet d'identifier plusieurs cours problèmes, notamment en formation générale. Elle n'est cependant pas suffisamment documentée pour vérifier les hypothèses énoncées concernant les autres obstacles à la réussite et à la diplomation. Néanmoins, l'outil d'analyse et de suivi de la clientèle que le Collège prévoit développer facilitera l'examen exhaustif de sa situation.

La plupart des mesures proposées sont en lien avec les obstacles énumérés. Elles concernent entre autres la préparation, l'adaptation et l'orientation des élèves de même que le soutien de ceux qui sont en difficulté, notamment dans certains cours problèmes. D'autres obstacles ne sont pas suffisamment pris en compte, par exemple celui de l'embauche des finissants des programmes techniques avant l'obtention de leur diplôme.

Les modalités de suivi rendent possibles la concertation et la coordination des différents services et instances ainsi que la participation des acteurs concernés et des partenaires du Collège. Le calendrier de réalisation gagnerait cependant à être précisé afin d'assurer adéquatement la mise en œuvre des actions envisagées.

Plusieurs stratégies et moyens envisagés contribuent à l'atteinte des cibles fixées. L'approfondissement de l'analyse devrait toutefois favoriser la mise en œuvre de stratégies conséquentes susceptibles d'accroître l'efficacité potentielle du plan de réussite.

La Commission estime que le plan de réussite du Collège contient des moyens et des stratégies pertinents et est de nature à permettre une prise en charge institutionnelle de la réussite. Cependant, le Collège devra suivre attentivement ses résultats pour s'assurer de son efficacité.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 15 avril 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 15 avril 2002, la Commission a pris connaissance des informations complémentaires transmises par le Cégep de Sorel-Tracy². La Commission a noté la réalisation d'un premier bilan du plan institutionnel, lequel a conduit le Cégep à adopter quelques mesures nouvelles. Dans l'ensemble, le plan est en bonne voie de réalisation.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de Sorel-Tracy devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Sonia Grenon, agente de recherche

2. - « *Bilan de l'An I du Plan institutionnel de réussite 2000-2003 du Cégep de Sorel-Tracy* », avec lettre de transmission du 25 janvier 2002.

- « *Rapport de suivi du Plan institutionnel de réussite du Cégep de Sorel-Tracy* », avec lettre de transmission du 28 novembre 2001.